

Mauritanie

Initiative sur la flambée des prix agricoles Initiative on Soaring Food Prices (IFSP)

**Mission de consultation avec le gouvernement et les partenaires au
développement**

et

identification préliminaire d'un plan d'actions

Aide-mémoire

Cet aide mémoire, qui reflète les résultats de la mission, discutés avec l'ensemble des partenaires, doit encore être validé par le siège et n'engage à ce stade que la mission.

8 au 24 juin 2008

CRISE ALIMENTAIRE ET PROPOSITIONS DE SORTIE

A. INTRODUCTION

Contexte global.

1. En raison d'une combinaison de facteurs liés principalement aux changements climatiques, à des niveaux de stocks céréaliers mondiaux historiquement bas, une consommation croissante de viande et de produits laitiers dans les économies émergentes, une demande accrue pour la production de biocarburants, un coût élevé de l'énergie et du transport, et, plus que probablement, des mouvements spéculatoires, le prix des denrées alimentaires au niveau mondial a bondi de 45% au cours des neuf derniers mois atteignant un niveau jamais atteint depuis plus de 30 ans. De sérieuses pénuries de riz et de blé s'observent sur le marché mondial. La hausse des prix des aliments provoque des troubles sociaux et amène certains gouvernements à prendre des mesures à court terme (restriction des exportations) qui aggravent encore l'instabilité sur les marchés mondiaux. Parallèlement à cette augmentation des prix alimentaires, les prix des facteurs de production ont fortement progressé sur le marché international. Le prix des engrais a ainsi été multiplié jusqu'à trois fois entre janvier 2007 et janvier 2008.
2. Même si selon projections des institutions spécialisées un léger déclin devrait apparaître en 2009 ou 2010, le prix des denrées alimentaires devrait se stabiliser à un niveau élevé au cours des prochaines années. Si les prix élevés sur les denrées alimentaires risquent d'enliser un peu plus dans la pauvreté les acheteurs nets d'aliments tant dans les villes qu'en milieu rural, l'augmentation des prix aux producteurs, si elle se confirme, constitue également une opportunité unique, après des décennies de prix bas et peu incitatifs à l'investissement, d'amélioration des revenus des producteurs et de relance des investissements dans l'agriculture.
3. Dans ce contexte, des mesures urgentes sont nécessaires à court et moyen termes pour s'assurer d'une part que la hausse des prix des denrées alimentaires n'affecte pas de façon encore plus alarmante les populations pauvres des zones urbaines et rurales et, d'autre part, se traduise pour les producteurs en opportunité d'accroissement de l'offre et des revenus.
4. Face à la flambée des prix agricoles sur les marchés internationaux, l'Union africaine (UA), avec le Secrétariat du NEPAD et ses partenaires au développement, en particulier les partenaires de l'Initiative pour l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) pour l'Afrique¹, ont décidé le troisième pilier du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) du NEPAD en vue d'appuyer les efforts des pays africains pour identifier, financer et mettre en oeuvre des interventions en réponse à l'accroissement des prix. La FAO a ainsi mobilisé sur ses fonds propres et avec l'appui du Gouvernement espagnol, 17 millions d'USD en vue notamment: (i) de venir en aide aux agriculteurs vulnérables n'ayant pas un accès suffisant aux intrants pour accroître la production locale; et (ii) d'appuyer les gouvernements à préparer des plans d'intervention appropriés visant à intensifier ou à compléter les efforts d'amélioration de la production et la productivité agricoles en cours.
5. Le processus initié par l'UA a tenu, du 20 au 23 mai 2008, un premier atelier régional sur le thème à Johannesburg. Il a permis aux différents pays et partenaires régionaux et

¹ Initiative OMD pour l'Afrique/MDG Initiative for Africa. Les principaux partenaires de l'Initiative OMD pour l'Afrique comprennent le NEPAD, la FAO, la Banque mondiale (BM), le PAM, le FIDA, la Banque africaine de développement (BAD), l'IFPRI et différents donateurs bilatéraux.

internationaux de consolider et synchroniser les plans d'interventions nationaux préparés. La Mauritanie y était représentée par des cadres de son gouvernement².

Objectifs et déroulement de la mission

6. En partenariat avec l'Union africaine, le Secrétariat du NEPAD et plusieurs partenaires internationaux dont le PAM, la Banque mondiale, et le FIDA, une mission³ inter agences conduite par le Centre d'Investissement de la FAO (FAO/TCI) a séjourné en Mauritanie du 8 au 24 juin 2008 en vue de d'assister le gouvernement dans ses efforts pour atténuer l'impact de la hausse des prix sur les populations et de renforcer son action sur le moyen terme avec la mise en œuvre rapide de l'ISFP («Initiative on Soaring Food Prices»).

7. Les autorités mauritaniennes ont bien anticipé le phénomène des prix, baissant des droits de douane sur certains produits dès juillet, réduisant la TVA sur d'autres en décembre 2007 et lançant en avril 2008 un vaste Programme spécial d'intervention (PSI de 200 millions d'USD), largement financé sur ses ressources pour réduire les effets de la hausse des prix et venir en aide aux personnes vulnérables. La mission a, sur ces bases, adapté ses termes de référence et a:

- (i) analysé en profondeur les mesures prises par le gouvernement dans le cadre du PSI, afin de proposer des recommandations visant à en faciliter son pilotage et suivi et à optimiser son impact;
- (ii) engagé un processus de concertation, de discussion et de réflexion avec le gouvernement, les Partenaires techniques et financiers (PTF) et les principaux acteurs des secteurs privés et associatifs sur le PSI et l'après PSI; et
- (iii) identifié, en partenariat avec les principaux acteurs nationaux et internationaux, les grandes lignes d'un plan d'actions, visant sur le court et moyen termes à renforcer l'impact du PSI.

8. Au cours de son séjour la mission a plus spécifiquement travaillé avec les Ministères de l'agriculture et de l'élevage, de l'économie et des finances, du commerce et de l'industrie, avec le comité de pilotage du PSI, le Commissariat à la protection sociale et à la sécurité alimentaire (CPSSA) et la SONIMEX. Elle a également travaillé en étroite collaboration avec la Représentation du PAM, la Mission résidente de la Banque mondiale, du FMI, de l'Union européenne et la Représentation de la FAO. Plusieurs séances de travail conjointes ont notamment été tenues avec le PAM qui a participé activement à l'élaboration du plan d'intervention sur les filets de protection sociale.

9. D'un point de vue méthodologique, la mission a conduit des séances de travail avec les principaux services techniques et les projets de développement impliqués dans le secteur agricole⁴. Elle a également rencontré les acteurs clés de la société civile (organisations paysannes et secteur privé) et les principaux PTF présents à Nouakchott.

10. Les constats et résultats de la mission ont été synthétisés au sein du présent Aide-mémoire et discutés au cours de deux réunions de synthèse. Une première, tenue le 19 juin 2008

² M. Mohamed Ould Abdi, Secrétaire général du MAE.

³ Mission composée par M. Jacques Strebelle, Chef de mission (FAO, consultant TCIW), M. Pierre Baris, économiste (consultant TCIW), M. Mahamat Kasser Badaoui, spécialiste en matière de sécurité alimentaire et opérations d'urgence (consultant PAM), M. Liman Ould Abdawa, agronome, chargé de mission auprès du Ministre du MAE (consultant)

⁴ Les Directions des Politiques et de suivi-évaluation, de l'agriculture, de la protection des végétaux, de l'élevage, de la vulgarisation, de la SONADER, de la Recherche agronomique et de l'Office national des statistiques.

et présidée par le Ministre des finances et le Conseiller spécial à la Présidence de la République chargé de la coordination et suivi du PSI, et une autre, le 22 juin 2008 présidée par la Coordinatrice du Système des Nations Unies avec la participation des principaux partenaires techniques et financiers concernés du Système des Nations Unies, de l'Union européenne et les coopérations bilatérales. Parmi les points abordés au cours de ces réunions, la question du pilotage et suivi du PSI, des appuis à poursuivre en faveur des populations les plus démunies et des mesures structurelles à entreprendre en soutien aux filières agricoles ont occupé la grande majorité des débats. Outre les points techniques abordés, les partenaires techniques et financiers, reconnaissant les mérites du PSI, se sont davantage interrogés sur les actions à entreprendre dans l'après PSI, sur la volonté du gouvernement à les associer dans la conception de ces actions et à leur possible implication dans leur financement. Le rôle très proactif du PAM dans le plaidoyer, le diagnostic de situation, sa participation à l'élaboration du PSI et la rapidité de mise en œuvre de mesures d'atténuation à court terme ont été soulignés. Les partenaires envisagent une certaine réallocation de ressources de projets inscrits dans le plan d'investissement de la programmation triennale.

11. La mission remercie tout particulièrement pour sa disponibilité et son engagement S.E. Monsieur le Ministre de l'agriculture et de l'élevage, Monsieur le Ministre des finances, Madame la Ministre du commerce et de l'industrie, Monsieur le Conseiller principal à la Présidence de la République, chargé de la coordination et suivi du PSI. Elle associe à ses remerciements la Coordinatrice résidente du Système des Nations Unies, les Représentations de la FAO et du PAM pour l'appui et les contributions importantes apportées tout au long de la mission.

B. SITUATION ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

12. La flambée des prix des produits alimentaires, et en particulier des céréales, a frappé de plein fouet la Mauritanie qui dépend fortement des importations pour couvrir ses besoins alimentaires. En effet, la Mauritanie importe en moyenne 70% des produits alimentaires de base consommés dans le pays. Cette situation a provoqué une crise d'accès aux denrées de base qui vient s'ajouter au déficit chronique de la production agricole intérieure.

13. Les résultats de l'Enquête sur la sécurité alimentaire des ménages (ESAM) menée conjointement par la Direction de l'observatoire et des stratégies du Commissariat à la protection sociale et à la sécurité alimentaire (CPSSA) et le PAM en mars 2008 montrent une situation alimentaire beaucoup plus précaire que l'enquête précédente, à savoir 650 700 personnes en insécurité alimentaire (modérée ou sévère) contre 425 000 en juillet 2007. Pour le milieu rural, le pourcentage de ménages en insécurité alimentaire s'élève à 30%.

14. Une enquête nutritionnelle a été réalisée du 26 février au 10 mars 2008 par le Ministère de la santé, sur financement de ECHO à travers l'UNICEF, dans le but de fournir des informations sur l'état nutritionnel des enfants de 6 à 59 mois pour mieux planifier les interventions prioritaires de nutrition. L'enquête a établi le taux de malnutrition aiguë globale au niveau national à 12%, soit en moyenne 56.960 cas. Cette prévalence, obtenue en période post-récolte, est proche de celle obtenue par l'enquête MICS⁵ conduite entre juin et septembre 2007 (période de faible disponibilité, obtenue lors de l'enquête nutritionnelle de décembre 2006 - 8,2%, conduite elle aussi en période post-récolte).

15. Les wilayas du Sud Est (Hodh Echargui, Hodh El Gharbi), du Centre (Assaba, Tagant) et du Fleuve (Trarza, Brakna, Gorgol, Guidimakha) ont enregistré respectivement des prévalences de 14,4%, 13,1% et 14,5% de malnutrition aiguë globale, c'est-à-dire des taux qui

⁵ Enquête menée par le PAM et l'UNICEF.

dépassent le seuil critique du 10% établi par l'OMS et se rapprochent du seuil d'urgence fixé à 15%. Les prévalences enregistrées à Nouakchott et dans le Nord (Inchiri, Adrar, Dakhlet Nouadhibou, Tiris Zemmour) sont également élevées, variant entre 5 et 10%. Cette situation est inquiétante en cette période considérée habituellement comme étant la moins difficile de l'année.

16. La forte prévalence de la malnutrition est liée principalement à l'accès souvent difficile aux aliments, aux pratiques d'alimentation inadéquates, au faible accès aux services de santé de base et à des problèmes découlant du manque d'eau et d'hygiène.

C. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DES CONSULTATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT ET LES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT

Consultation avec le gouvernement

17. Au cours de son séjour, la mission a été reçue par Monsieur le Ministre l'agriculture et de l'élevage, le Ministre des finances, Madame la Ministre du commerce et de l'industrie. Au cours des entretiens, les Ministres ont salué l'initiative engagée par l'Union africaine et l'appui apporté par la FAO et les autres partenaires au développement impliqués. L'impact de l'augmentation des prix sur les consommateurs urbains et les groupes vulnérables ainsi que les conséquences des augmentations sur la paix sociale constituent, pour le gouvernement, un sujet de préoccupation majeure. La mise en place du PSI, programme équilibré, de 46,9 milliards d'UM (194 millions d'USD), largement financé sur le budget de l'Etat en est la preuve patente (voir para.23).

18. Les autorités nationales ont demandé avec insistance à la mission d'explorer toutes les pistes permettant d'assurer un meilleur suivi du PSI, insistant sur la nécessité de renforcer les capacités de prévision et d'anticipation. Il a également été souhaité la mise en place d'interventions ciblées en vue d'accroître rapidement la production et la productivité, tant au niveau de la vallée que dans les zones agro-pastorales du pays et des filets renforcés de protection sociale pour les personnes vulnérables.

Partenaires bilatéraux et internationaux

19. La mission a tenu des séances de travail avec la plupart des partenaires bilatéraux (coopérations allemande, espagnole, française et USAID) et internationaux (Banque mondiale, FMI, FIDA, PAM, PNUD Union européenne).

20. D'une manière générale, les Partenaires Techniques et Financiers se sont montrés préoccupés par l'accroissement de l'insécurité alimentaire, consécutif à la flambée des prix, observé tant en milieu rural qu'urbain entre 2007 et 2008⁶. Le PSI, étant financé avec l'accord du FMI, sur des rectifications de la loi des finances pour l'année 2008, certains partenaires allègent par leurs appuis ciblés la charge de l'Etat sur 2008, d'autres se placent dans une perspective à moyen terme, autour d'actions du PSI à reconduire dans une vision plus structurée en 2009 et 2010:

- l'Union européenne pourrait intervenir sur l'enveloppe B du 10^e FED (2,6 millions d'euros) par une compensation financière de la perte fiscale consécutive aux mesures de suppression des droits de douane et de TVA (blé, farine de blé, riz);

⁶ Enquête ESAM du PAM et du CPSSA, avril 2008.

- le PAM intervient directement et au travers de nombreuses contributions entre autres de l'USAID (8,2 millions d'USD), des Pays Bas (0,94 million d'USD), de l'Espagne (1 million d'USD), de l'Allemagne (2,4 millions d'USD), du Japon (0,7 million d'USD), de la Suisse (0,96 million d'USD) en appui au CPSSA dans la distribution de vivres aux populations les plus défavorisées;
- la FAO (1,7 million d'USD) intervient par la mise à disposition de 650 tonnes de semences (sorgho, maïs, mil, niébé et pastèque), d'engrais et de services d'appui conseil pour 33 000 ménages (45 000 ha) ayant souffert des effets conjugués des inondations et de la sécheresse en 2007 (trois conventions dont une sur fonds propres);
- les Fonds arabes, en particulier la Banque islamique de développement (BID), interviendrait sous forme de subventions (40 millions d'USD) dans les subventions pour l'achat d'aliments ainsi qu'avec l'OPEC sous forme de prêts bonifiés dans diverses opérations (55 millions d'USD);
- l'OAID dans l'agriculture irriguée au niveau du fleuve (600 ha environ mises en valeur);
- la Banque mondiale par la réallocation d'une partie des ressources déjà engagées et sur l'enveloppe supplémentaire de l'IDA destiné à l'Afrique; et
- le Japon (non rencontré par la mission, n'ayant pas de représentation dans le pays) aurait un dossier d'appui en cours d'instruction, ainsi que l'Italie (800 000 euros).

21. Plusieurs partenaires ont insisté sur l'importance d'insérer les actions dans le CSLP et les politiques de développement local pour garantir leur durabilité et de les inscrire dans les plans locaux de développement; d'autres, sur la nécessité de prendre en compte le contexte régional, mettant en exergue les attitudes protectionnistes développées par un certain nombre d'Etats. La problématique de l'accroissement des prix agricoles doit d'être également traitée au niveau des organismes et ensembles économiques sous-régionaux.

Société civile et secteur privé

22. La mission a rencontré lors de sa visite de terrain à Rosso des producteurs de riz, représentants des organisations de producteurs, ainsi qu'un rizier; à Nouakchott, les représentants des associations d'éleveurs et des interprofessions du secteur, qui lui ont permis de mieux saisir la perception de ces partenaires et leurs priorités face à la flambée des prix et au PSI. Elles ont été reflétées dans les propositions de la mission. En résumé, les points saillants discutés ont été les suivants:

- *pour les producteurs de riz et leurs organisations*, l'augmentation des prix agricoles représente une immense opportunité d'augmenter leurs revenus, participant aux objectifs gouvernementaux. Ils ont doublé la surface cultivée de la contre saison. Leurs principaux soucis sont cependant de deux ordres: (i) une baisse de la compétitivité de la filière, suite aux détaxations du prix du riz importé; (ii) les attaques d'oiseux mange mil venant du Sénégal et la nécessité de mesures communes; (iii) la mise en place effective du fonds de calamité; et (iv) la montée du prix des engrais qui pourrait, faute de réajustement au niveau de l'UNCACEM, en limiter l'accès pour nombre de producteurs;

- *pour les éleveurs*, la détérioration des termes de l'échange entre le prix du bétail et des céréales, la faiblesse des stocks d'aliments de bétail subventionnés et distribués par la Centrale d'approvisionnement en intrants d'élevage (CAIEA);
- *pour les aviculteurs*, l'impossibilité d'acquérir sur le marché sénégalais, le principal fournisseur dans la sous région des poussins d'un jour, et les difficultés de relancer la filière, sans une limitation de la taxation des importations de poulets congelés;
- *pour les consommateurs des quartiers périurbains*, une forte augmentation des prix des produits de base qui limite leurs achats et entraîne un certain nombre de ménages dans la spirale de l'insécurité alimentaire: prix du sac de riz détaxé à 12.500 UM⁷ contre 5 000 à 7 000 UM au début 2007; le manque de boutiques témoin de la SONIMEX où par ailleurs les consommateurs jugent les quotas fixés par ménage trop petits pour une famille moyenne, souvent élargie dans la présente conjoncture; et
- *pour les commerçants* d'être accusés dans cette nouvelle conjoncture de spéculation ou de profiter de la flambée des prix. La tension est perceptible. Les commerçants confirment sur le marché national des céréales une augmentation progressive des prix d'achat sur les marchés ruraux et leur perception d'une certaine raréfaction des produits. Cela serait dû, selon eux, au stockage de sécurité par les producteurs plutôt qu'à une rétention de stock par les intermédiaires en ce début de période de soudure.

D. MISE EN ŒUVRE, PILOTAGE ET SUIVI DU PSI

Objectifs et coûts

23. En avril 2008, face à la flambée mondiale des prix, le gouvernement a mis en place un Programme Spécial d'Intervention (PSI) visant à atténuer les effets de la flambée des prix pour les populations et à diminuer la dépendance aux importations alimentaires. Il a également décrété 2008 «Année agricole par excellence».

24. Les autorités mauritaniennes ont bien anticipé le phénomène des prix et dès juillet 2007 des mesures de baisse des droits de douane ont été instaurées pour le riz, puis en décembre 2007 une réduction de la TVA sur certains produits alimentaires de base a été instaurée.

25. En avril, le PSI a été mis en place portant sur 28 milliards d'UM (75,7 millions d'euros), s'ajoutant aux 8,7 milliards d'UM (23,5 millions d'euros votés en décembre 2007). A ce montant, il a lieu d'ajouter 3 milliards d'UM de réserves pour des mesures additionnelles, 0,7 milliard d'UM de pertes fiscales sur les détaxes du riz, 6 milliards de garantie à l'UCACEM et 3 milliards pour la campagne agricole, soit un total de 46,2 milliards d'UM (194 millions d'USD).

⁷ Entre 14 et 15000 UM, le sac à l'intérieur du pays.

Tableau 1. Budget du Programme spécial d'intervention en milliards d'ouguiyas et en millions d'USD

	Ug	\$	% total PSI
1. Mesures d'urgence	26.505	111,4	57%
Approvisionnement du marché	3.400	14,3	7%
Atténuation des effets des prix	14.665	61,6	32%
Aide alimentaire et filets de sécurité	8.440	35,5	18%
2. Mesures structurelles	10.318	43,4	22%
Campagne Agricole	6.570	27,6	14%
Emploi	2.825	11,9	6%
Hydrauli	923	3,9	2%
3. Réserve Programme pour mesures additionnelles	3.000	12,6	6%
4. Autres soutiens au pouvoir d'achat des ménages et à la campagne agricole: 6,4 milliards UM	6.400		
		26,9	14%
total	46.223	194,2	100%

26. Sur un total de 46,2 milliards d'UM, 57% concerne les mesures d'urgence, 22% les mesures structurelles, 6% les réserves pour mesures additionnelles et 14% d'autres soutiens au pouvoir d'achat des ménages et à la campagne agricole (6,4 milliards UM). Le PSI privilégie par le biais des subventions sur le gaz, l'eau et l'électricité (32% des ressources) le milieu urbain, très sensible à l'augmentation des prix et touché par l'insécurité alimentaire. En accord avec le FMI, la prise en charge sur le budget 2008 se fait à partir d'une croissance des recettes fiscales (minerais de fer essentiellement), des recettes fiscales et d'une augmentation du déficit public de 1%.

Le PSI, défini et mis en œuvre par le gouvernement, est une réponse bien adaptée à la situation. Il a de nombreuses qualités et est par sa nature et cohérence unique dans la région. Il est un cadre global rassemblant une large gamme de types d'interventions sur le court et le moyen termes qui va de l'appui aux plus démunis et de l'intervention sur les marchés des céréales et du riz, aux appuis à la production agricole et de l'élevage, ainsi que des formations.

De gros efforts de diffusion de l'information et de transparence ont été mis en œuvre à travers son site web (www.psi.gov.mr) où l'ensemble des interventions est présenté, et où un forum est ouvert aux réactions du public. Le principal défi du PSI est difficile car il s'agit de contenter les consommateurs tout en relançant la production locale. Ceci suppose un dosage délicat de différentes mesures dont les instruments de régulation des marchés (détaxation, subvention).

Mise en œuvre

Mesures d'urgence (111 millions de USD)⁸.

27. *Atténuation des effets des prix⁹.* Par rapport aux plans d'urgence des années précédentes, les nouvelles mesures d'atténuation des prix sont principalement destinées aux urbains et sont assez semblables à celles qui ont été mises en place dans les autres pays de la région (subvention sur le pain, l'eau, le gaz et l'électricité, appui aux importateurs et des mesures tarifaires et douaniers, appui à la SONIMEX, en charge de l'approvisionnement alimentaire à des prix sociaux). Elles représentent une large partie de cette aide (32% des ressources).

28. *Aide alimentaire et filets de sécurité.* Les différentes mesures ont été mises en place dès la fin avril (période de soudure et hausse des prix combinés) selon des schémas d'interventions du PAM et du CPSSA: (i) distribution d'aide alimentaire gratuite aux populations en extrême vulnérabilité; (ii) vivres contre travail, modalité efficace pour répondre aux besoins des populations vulnérables en milieu urbain et rural; (iii) extension du réseau national de Stocks alimentaires villageois de Sécurité (SAVS); (iv) approvisionnement des centres de récupération et d'éducation nutritionnelles pour modérés (CRENAMs); (v) stock national de sécurité en blé porté à 17 000 tonnes; (vi) accueil des mendiants; (vii) consolidation de la capacité d'intervention du CPSSA, et (viii) suivi-évaluation; et (ix) la vente à prix stabilisé à 5 000 UM le sac de blé à près de 2 millions de personnes.

29. Elles touchent quelque 650 000 personnes (550 000 personnes environ en milieu rural et 100 000 en milieu urbain) réparties dans les différentes zones d'insécurité alimentaire du pays et sont mises en œuvre conjointement par le CPSSA et le PAM. Les procédures d'identification des bénéficiaires sont réalisées par des commissions régionales, départementales et communales. Elles représentent 18% du montant affecté aux mesures d'urgence (35 millions d'USD-84 770 tonnes de vivres).

30. *Approvisionnement du marché* à travers (i) une ligne de crédit de 50 millions d'USD permettant aux importateurs et à la SONIMEX d'acquérir en cette période de hausse persistante des prix les stocks nécessaires à l'approvisionnement du marché, et (ii) une augmentation de la capacité de la SONIMEX à assurer la régulation du marché et l'acheminement des produits de base vers les zones les moins accessibles et les moins concurrentielles: facilité de caisse, à hauteur de 3,4 milliards d'UM, accordée par le Trésor public; afin de permettre l'extension de ses capacités de stockage et de distribution et garantie par la BCM (Banque centrale mauritanienne) de prêts commerciaux bonifiés de 15 millions d'USD en sa faveur (10 avec la BID et 5 avec le fonds de l'OPEC); ce montant pourra être porté à 40 millions d'USD si nécessaire (en l'absence d'intérêt de la part des importateurs privés pour le financement mentionné plus haut).

31. *Ces trois mesures ont eu des effets positifs pour les plus démunis bien ciblés et un effet régulateur sur le marché non négligeable, même si des écarts inexplicables de prix ont pu être observés sur certains marchés.*

⁸ Voir budget détaillé au Tableau 2.

⁹ (i) détaxation provisoire du riz, importé, le riz est importé depuis le mois de mai en hors taxes et hors droits de douane (ii) plafonnement provisoire des droits et taxes à l'importation du blé, du sucre et des huiles alimentaires à leur niveau du 31 mars 2008;(iii) augmentation de la subvention sur le pain; (iv) augmentation de la subvention du gaz et attribution d'un complément de subvention pour la couverture du déficit d'exploitation de la SOMELEC; (v) subvention sur le tarif de l'eau; (vi) augmentation de 10% de la valeur du point indiciaire des salaires du personnel de la Fonction publique et des pensions de retraités (janvier 2008).

Mesures structurantes (43 millions d'USD)

32. **Campagne agricole.** Il est prévu la mise en valeur d'environ 30 000 ha irrigués (dont 5000 ha en contre saison) et de 240000 ha de terres cultivables, afin de soutenir l'autosuffisance des communautés paysannes, servir la sécurité alimentaire au niveau du pays et favoriser l'emploi en milieu rural.

Il serait par ailleurs encouragée l'utilisation de substituts aux produits sur lesquels il y a une forte tension (blé, riz, etc.), maximisant les emblavures pour réduire les importations de céréales (riz et blé).

33. L'objectif global de cette campagne du Ministère de l'agriculture et de l'élevage (MAE) tend à produire 190 000 tonnes toutes céréales confondues (mil, sorgho, riz, maïs) soit 34% de couverture des besoins céréaliers du pays. Les productions nationales du riz et des céréales traditionnelles, attendues au cours de cette campagne couvriront respectivement 68% et 56% des besoins nationaux de ces céréales.

34. Pour le secteur pluvial l'accent est mis sur la mise en valeur des zones de Diéri habituellement cultivées (en moyenne de 147 000 ha), les barrages et digues (61 000 ha), le Walo ¹⁰ (22 000 ha) et les zones de décrue contrôlée (9 500 ha). La priorité est accordée aux potentiels mis régulièrement en valeur et sécurisés. L'irrigué cible les périmètres publics et privés de la campagne 2007-2008 mais aussi l'ensemble des périmètres aptes à l'exploitation ou en mesure d'être mis à niveau.

35. Pour soutenir la production agricole, notamment dans le secteur irrigué, l'Etat a accordé sa garantie pour environ 6 milliards d'UM, correspondant à 3,8 pour le crédit de campagne et 2,2 pour un crédit de moyen terme en aménagement et équipement agricoles.

36. Dans le domaine de l'élevage, l'objectif vise à améliorer et sécuriser les productions animales: (i) en assurant un état sanitaire satisfaisant au cheptel contre les principales maladies et, particulièrement, une couverture vaccinale (de novembre 2008 à mars 2009) de 90% du cheptel bovin contre la PPCB; et (ii) en augmentant les productions animales tout en créant les conditions de leur accès aux marchés. L'augmentation des productions animales serait assurée, entre autres mesures, par la mobilisation d'aliments de bétail, la constitution de stock de fourrages naturels et la mise en place de fermes pilotes.

37. *Les objectifs de production mentionnés ne pourront facilement être atteints, ils sont l'expression d'une volonté politique remarquable et sont très encourageants. La campagne a démarré tardivement et a été insuffisamment préparée, malgré la forte mobilisation qui l'a accompagnée. Son organisation s'est heurtée à des nombreuses difficultés: équipement et encadrement insuffisants, indisponibilité de semences de qualité, travaux organisés pour certains dans la précipitation, mal étudiés et précaires.*

38. *La vente d'aliments de bétail, pour une part importée en saison sèche est devenue structurelle; c'est une bonne politique pour l'éleveur, mais qui ne favorise pas suffisamment l'intensification des systèmes d'élevage. Elle peut entraîner sur certaines zones par le maintien d'animaux en surnombre une surexploitation des pâturages. Il y a lieu de mener une politique plus ambitieuse des cultures fourragères, justifiée par la hausse des prix des aliments du bétail, d'intensifier les systèmes de production et de favoriser le déstockage.*

¹⁰ Diéri: zone de cultures pluviales;; Walo: zone de culture de décrue naturellement inondée dans la vallée du fleuve Sénégal.

39. **Emploi et formation.** Des activités de formation et d'insertion sont prévues pour l'insertion de quelque 4 000 jeunes chômeurs et la mise en place d'Activités génératrices de revenus (AGR) au profit des ménages, notamment à travers des modalités de micro crédit. Elles sont mises en œuvre par le Ministère de l'enfance et de la protection familiale (MEIFP) et le MPFEF.

40. **Renforcement de l'Hydraulique villageoise et pastorale** Ce programme vise à créer des points d'eau en milieu villageois et sur les parcours de l'élevage afin de faciliter la transhumance du bétail. Il comprend également l'acquisition de cinq citernes d'eau pour la distribution d'eau aux populations en l'absence de réseaux. Son coût est estimé à 923 millions d'UM.

Atouts et risques du PSI

41. Le PSI présente des effets encourageants de protection des consommateurs ainsi que sur la production, en particulier sur la riziculture. La réponse des producteurs à l'augmentation des prix est spectaculaire, avec, en première estimation, un doublement de la production d'actuelle contre saison. La nette amélioration de l'environnement économique de la production a montré la forte réactivité des grands riziculteurs. Il est fort probable que cette dynamique se poursuive si les prix restent à leur niveau actuel d'autant plus que les interventions du PSI auront des effets positifs sur la prochaine campagne. Enfin, les dernières statistiques montrent une réduction de la différence des prix entre le riz importé et local ce qui reflète un changement de comportement des consommateurs favorable au produit local.

42. Les risques à court terme et à moyen terme ne sont pas à négliger. En premier lieu, la baisse du prix du bétail liée à l'augmentation du prix des céréales pourrait faire perdurer le fort déstockage en cours suite à la dégradation pour les éleveurs des termes de l'échange bétail/céréales. Ensuite, il est à craindre une certaine rigidité à la baisse des prix des produits importés liés à la concentration des marchés. Les importateurs sont peu nombreux et les premières analyses montrent que les baisses des taxes ne sont pas totalement reportées sur les prix au consommateur. D'ailleurs, à juste titre, le PSI prévoit de renforcer la part de la SONIMEX dans ces marchés. D'autre part, si la politique d'harmonisation des prix du blé et de la farine sur l'ensemble du territoire est pleinement justifiée, on ne peut pas écarter les risques de rupture des approvisionnements avec des défaillances dans les acheminements ou le retrait des commerçants privés.

43. Plus grave, les conditions économiques de la relance de la riziculture restent fragiles. Les premières analyses de la concurrence riz local/riz importé montrent que la concurrence est encore très serrée et une baisse des prix internationaux peut gravement compromettre la relance d'autant plus que le riz importé est aujourd'hui détaxé. Il est à souligner qu'en seulement un mois le prix du riz de brisure sur le marché international a perdu 25%, ce qui amplifie la détaxation récente du riz importé. Les mêmes incertitudes subsistent sur le prix des intrants (engrais, gasoil) et en conséquence sur les coûts de production du riz. On se trouve donc dans un environnement économique incertain, instable et volatile où toutes décisions sur les taxations et les subventions ont des conséquences graves si elles sont prises trop tardivement ou de façon inappropriée face aux fluctuations internationales des marchés. Rapidité et pertinence sont les maîtres mots de ce pilotage délicat de la relance de la production nationale.

Mécanisme de pilotage et suivi

44. Il est organisé dans une grande transparence et tend à garantir aux bénéficiaires de recevoir les retombées du programme comme souhaité par les plus hautes autorités du pays. Le

dispositif implique tous les niveaux de la pyramide de mise en œuvre (central, régional, départemental et communal), mais aussi interne et externe afin de s'assurer de la fiabilité des évaluations effectuées (voir Tableau 3 « Organigramme du PSI »).

45. Le site web et son forum de discussions mis en place renforcent la transparence et contribuent à son suivi ainsi que les relevés systématiques des prix relevés sur les marchés par l'Observatoire de la sécurité alimentaire et l'Office nationale de la statistique. Les enquêtes de suivis organisées régulièrement par le PSI contribuent à sa bonne exécution.

46. Des progrès restent à faire en matière de ciblage dans la vente du blé- farine subventionnée; les petits éleveurs, bergers et accompagnants membres d'associations pastorales semblent les oubliés du système sans être réellement nomades, dans la distribution – vente de l'aliment du bétail à prix, encore relativement peu accessibles aux petits agro éleveurs, trop éloignés des centres de distribution/vente.

47. Les nouveaux risques mentionnés aux paragraphes 42 et 43 sont d'autant plus importants que les instruments mis en place sont nouveaux en Mauritanie. Des mécanismes tels que l'homogénéisation des prix, la détaxation totale de certaines importations, des subventions sur le blé et la farine, n'ont pas été expérimentées en Mauritanie surtout en situation de forte volatilité des prix alimentaires internationaux. La maîtrise de ces nouveaux instruments est essentielle pour la relance de la production et le maintien des équilibres budgétaires. Ceci suppose la disposition d'informations pertinentes et une analyse rapide permettant des prises de décisions adéquates.

48. Un bon pilotage du PSI en situation d'instabilité de la conjoncture économique, et de possible changement du comportement des acteurs, implique des décisions rapides, souples et pertinentes. Ce système, qui vient en complément à celui déjà mis en place par la PSI, doit:

- maintenir la sécurité alimentaire des populations les plus vulnérables;
- assurer la compétitivité des productions locales face aux importations. Ceci suppose, entre autres, le suivi permanent des prix des produits importés et des produits alimentaires locaux, ainsi que le suivi des comptes d'exploitations des producteurs; et
- permettre la réaffectation des financements des différents volets du PSI (appui à l'agriculture, à l'élevage, distribution de vivre, subvention, etc.) selon la conjoncture. La situation qui prévalait au moment du montage du PSI est aujourd'hui modifiée. L'actualisation du PSI est en permanence nécessaire en fonction des changements de la conjoncture mais aussi de l'efficacité des différentes mesures prises.

49. Ce système d'information devra aussi mesurer l'impact des décisions et mesures du PSI par rapport aux différents objectifs à savoir:

- la disponibilité et l'accessibilité alimentaire;
- le niveau de vulnérabilité;
- la production nationale; et
- l'équilibre budgétaire et les réserves en devises.

50. Le système de pilotage du PSI devrait ainsi comprendre 4 satellites en fortes interrelations et une unité centrale de pilotage. Trois des satellites (voir schéma) correspondent aux objectifs du PSI: 1) la disponibilité et l'accessibilité aux produits alimentaires, 2) l'aide aux populations vulnérables 3) la relance de la production. Le dernier satellite prend en compte le budget de l'Etat qui finance le PSI et les réserves en devises de la Banque centrale.

- **Satellite 1: disponibilité et accessibilité alimentaire.** L'enjeu est ici l'approvisionnement en produits alimentaires, mais aussi la capacité monétaire des consommateurs à les acheter. Il faut donc rassembler toutes les informations sur les stocks (dont les stocks de sécurité), les prix des produits stratégiques, la présence de produits en quantité suffisante sur l'ensemble du territoire. A ceci s'ajoutent les prévisions des différents types d'importations (aide alimentaire, SONIMEX, importation commerciale), les statistiques douanières et portuaires. Beaucoup de ces informations sont déjà disponibles, mais il n'est pas exclu qu'il soit nécessaire de réaliser des enquêtes spécifiques sur certains marchés¹¹
- **Satellite 2: suivi de la vulnérabilité.** Les informations sur le sujet sont collectées par les enquêtes principalement organisées par le PAM et l'Observatoire du CPSSA avec les dispositifs permanents tel que le SIM et le SAP. Ces systèmes existent et fonctionnent relativement bien.
- **Satellite 3 - Suivi de la relance de la production.** Il s'agit ici de suivre la chaîne des valeurs des principales filières de riz et céréales locales. Les comptes d'exploitations des différents types (grandes, moyennes, petites) seront les éléments clefs du dispositif permettant principalement de juger de la rentabilité des filières locales face aux produits importés. Des processus d'actualisation seront nécessaires vu la volatilité des prix des intrants. La surveillance des différences de prix entre les céréales locales et importées devra être permanente.
- **Satellite 4 – Suivi de l'impact du PSI sur le budget de l'Etat et les réserves en devise.** Les fortes fluctuations des prix internationaux ont des effets très importants sur les dépenses prévues dans le PSI, que ce soit les opérations de détaxations ou de subvention. Il faut rester dans le cadre des dépenses fixées par la loi rectificative des finances qui prévoit déjà un déficit. Chaque dépense doit donc avoir un maximum d'efficacité et s'ajuster aux contraintes financières, ce qui suppose des calculs en «coûts avantage» dans le choix des mesures à prendre, mais aussi de leur niveau (taux de subvention, taux de détaxation...). Rappelons la dernière conclusion du FMI¹² *“The authorities’ response to the potential food access crisis is comprehensive, but they should monitor closely the situation”*.

51. L'Unité de pilotage, «cerveau» du dispositif, devrait rassembler et traiter l'ensemble des informations nécessaires issues des 4 satellites. Ses objectifs seront de:

- simuler les décisions. La complexité des effets des différentes mesures nécessite des modèles informatisés d'aide à la décision permettant de mieux ajuster les niveaux de taxation et de subvention;

¹¹ Voir le document: Mauritanie. Profil des marchés céréaliers et de bétail, septembre 2006 du PAM et ECHO.

¹² Staff Report for the 2008 Article IV Consultation and Third Review Under the Three-Year Arrangement Under the Poverty Reduction and Growth Facility.

- proposer de nouveaux outils de régulation des prix des produits importés tel que le Mécanisme spéciale de sauvegarde (MSS) actuellement négocié à l'OMC (Organisation mondiale du commerce);
- réorienter les mesures du PSI. Il convient d'adapter le poids des différents volets du PSI à l'évolution de la conjoncture et savoir réaffecter les financements de différents types de mesures; et
- évaluer l'impact des différentes mesures sur les différents objectifs du PSI (accessibilité alimentaire, budget, relance de la production, vulnérabilité) afin de tirer les leçons de l'expérience et de renforcer à terme l'indépendance alimentaire.

52. Ce système de pilotage est un élément indispensable pour sécuriser l'environnement économique de la relance de la production. L'enjeu à moyen terme est de réduire la dépendance de la Mauritanie aux importations et de limiter à l'avenir la vulnérabilité du pays aux aléas des marchés internationaux.

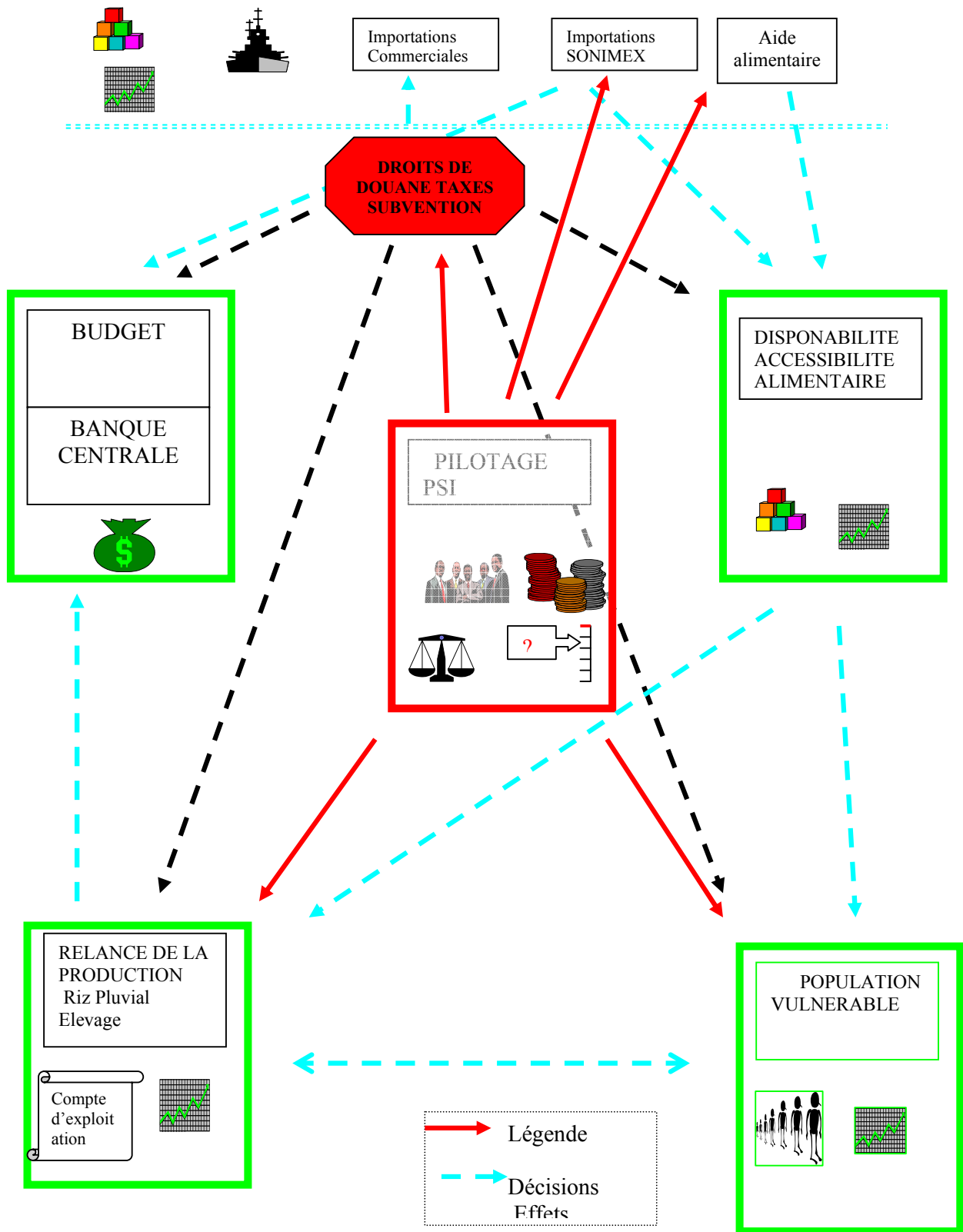
53. Il devrait, semble-t-il, être logé au Comité technique interministériel de suivi afin de lui fournir toutes les informations, analyses et simulations nécessaires à la prise de décision.

54. **Concertation avec les opérateurs.** Il est fortement souhaitable que les opérateurs, de préférence organisés en interprofessions de filières, ainsi que les représentants des consommateurs soient consultés en amont des décisions prises dans le cadre du PSI. Cette consultation serait, entre autres, très utile pour valider certaines données, et surtout avant les prises de décisions touchant directement ou indirectement la rentabilité des filières nationales.

55. **Concertation avec les partenaires techniques et financiers** Recherchée par les hautes autorités du pays, la concertation avec les PTF mérite d'être renforcée dans un climat de confiance réciproque et de transparence. Prévue dans l'organigramme au niveau du Comité de Suivi Politique du PSI, il semble opportun que les PTF, appelés par ailleurs à contribuer à son financement ainsi qu'à l'après PSI, puissent être représentés au niveau du Comité Technique du PSI. Il est proposé que siège à celui-ci deux représentants des PTF, l'un représentant les partenaires internationaux, un autre des partenaires bilatéraux.

56. **Moyens à mettre en œuvre.** Le coût du système de pilotage tel que prévu sur 18 mois est estimé à 400 000 USD dont 200 000 la première année. Les moyens à mettre en œuvre sont principalement de l'expertise nationale et internationale, l'achat de matériel et d'équipements et un fonds pour, si besoin, des enquêtes complémentaires pour compléter les informations existantes.

PILOTAGE SUIVI IMPACT DU PROGRAMME SPECIAL D INTERVENTION (PSI - PSI)



E. PLAN D' ACTIONS APRÈS PSI

Orientations, principes et priorités d'intervention

57. Il est peu probable que la conjoncture internationale change dans un proche avenir et que l'on assiste à une baisse forte des cours internationaux. On se trouve plutôt sur une pente ascendante poussée par la demande, avec un rehaussement ou stagnation des cours du pétrole et autres matières premières y compris ceux des denrées alimentaires. Le marché serait par ailleurs plus fébrile et sujet à de fluctuations importantes.

58. Il y a lieu de minimiser les effets négatifs de cette crise tout en profitant de celle-ci pour donner un nouvel élan au développement rural, susceptible d'entrer dans une nouvelle dynamique. Il faut adapter la stratégie de développement rural à son nouveau contexte et sur l'expérience du passé se poser les bonnes questions pour définir les axes et mécanismes prioritaires pour faire la différence.

Quelle politique d'incitation ?

Quel développement pour l'irrigation ?

Intensification des cultures pluviales et collecte des eaux de ruissellement ?

Quelles formes d'intensification au niveau des systèmes d'élevage ?

Quels objectifs réalistes dans la couverture des besoins alimentaires ? Quelle programmation ?

Quel type de renforcement institutionnel et quel appui conseil aux producteurs ?

Quel type d'intégration sur les filières, organisation des interprofessions, recherche de plus value par la transformation ?

Quel nouveau rôle pour l'Etat ?

Quel rôle pour les collectivités décentralisées ?

Quelle stratégie de sortie de crise pour les ruraux pauvres ?

59. Une politique pro-pauvre, orientée sur la reconquête des marchés intérieurs, assurant par le jeu des taxes et détaxes la compétitivité des filières nationales productives, tout en assurant par le secteur privé un approvisionnement adéquat des marchés et une protection des populations les plus vulnérables. Elle exige une intervention plus marquée de l'Etat, un renforcement de ses services décentralisés en matière d'appui-conseil, plus de formation, des équipements, des investissements plus importants, etc., un engagement fort et durable de l'Etat et de ses partenaires; une concertation constante avec la société civile et les organisations paysannes.

60. *La mission ne répond pas à ces questions, elle s'interroge et laisse ci-après quelques pistes prioritaires à explorer pour le plan d'actions de l'après PSI.*

61. Le gouvernement, dans l'équilibre recherché de satisfaction des consommateurs, de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire et de relance des productions céréalières aura probablement dans cette conjoncture et un cadre planifié de développement rural à: (i) reconduire un certain nombre des **mesures politiques et de commercialisation** déjà prises dans le PSI; (ii) mettre en place dans le cadre de ses objectifs de reconquête des marchés intérieurs des **interventions dans le domaine productif susceptibles de faire la différence**; et (iii) reconduire et renforcer pour certaines les **actions de protection sociale** et de sécurité alimentaire assurées par le CPSSA et le PAM; (iv) renforcer et coordonner les systèmes de suivi et évaluation mis en place..

62. Les principales mesures proposées dans ces trois volets sont brièvement décrites ci-dessous. Elles seront détaillées dans le rapport et se basent sur l'expérience du PSI. Elles ont été formulées en considérant les éléments suivants:

- **Objectif général:** (i) limiter autant que possible l'impact négatif de l'augmentation des prix sur les populations les plus vulnérables (reconduction des mesures d'atténuation des prix et d'approvisionnement du marché du PSI); (ii) saisir l'opportunité de cette augmentation pour relancer les productions agro-pastorales, accroître les revenus et réduire la pauvreté des ménages agricoles, (iii) intégrer cette vision dans une perspective dynamique de développement rural.
- **Prise en compte du cadre institutionnel et du contexte sectoriel existant.** La mission s'est assurée auprès des cadres et responsables du MAE de la cohérence des mesures identifiées avec les cadres stratégiques et sectoriels mis en place, avec la politique de décentralisation, utilisant au mieux les mécanismes d'intervention existants et institutionnellement reconnus.
- **Intégration des interventions au sein des efforts de développement en cours.** Dans sa conception, le plan d'actions n'a pas été élaboré comme un nouveau programme mais comme une série d'actions ciblées, issues pour certaines des actions structurantes du PSI. Il complète aussi les actions et efforts déjà engagés par le gouvernement et ses partenaires. Il réoriente un certain nombre d'actions en cours. Dans toute la mesure du possible, son exécution devra être conduite à travers les projets et structures en place, s'appuyant dans le cadre des politiques de décentralisation sur les administrations et services décentralisés.
- **Implication forte de l'Etat dans la régulation du marché et dans le développement rural,** pour une stabilisation des cours des denrées alimentaires sur le marché national par le biais de la SONIMEX et le renforcement des services de base en lieu rural.
- **Un pilotage orienté sur le marché et la protection des populations vulnérables et un suivi minutieux,** permettant d'interagir sur les différentes composantes du plan, d'assurer une bonne disponibilité et accessibilité alimentaire, tout en assurant la compétitivité des filières locales et protégeant les couches les plus vulnérables de la population.

Mesures politiques et de commercialisation

63. La mission se propose de reconduire un certain nombre de mesures politiques et de commercialisation du PSI, dont l'importance sera modulée en référence aux cours mondiaux et aux prix sur les marchés locaux. Ces mesures concernent:

- **La protection des consommateurs et notamment les plus vulnérables.** Le gouvernement n'aura probablement pas d'autres alternatives que de reconduire sur le court terme: (i) les subventions accordées sur le gaz, l'électricité et l'eau; celles-ci pourraient éventuellement et progressivement être diminuées mais il serait probablement risqué pour la paix sociale de les supprimer d'un trait; et (ii) les subventions sur la farine de blé et la détaxation sur le riz, sans lesquels les consommateurs les plus vulnérables ne pourraient pas accéder à ces produits de base. Cependant, la suppression des taxes à l'importation ne devra se maintenir que si le prix mondial du riz reste élevé (par exemple 600/650 USD par tonne). S'il redescend en dessous d'un certain seuil, il convient de les rétablir afin de ne pas pénaliser les producteurs locaux et assurer des rentrées

fiscales. L'outil de pilotage proposé pour le PSI retrouve ici toute sa place et importance (coût estimatif: 45 millions d'USD par an).

- ***La promotion de cultures maraîchères par des groupes vulnérables*** (en appuyant la protection sociale du PAM/CPSSA) afin de renforcer la sécurité alimentaire locale et s'efforcer que la hausse des prix bénéficie aux producteurs pauvres. C'est l'objet des mesures relatives à la diminution ciblée des coûts des intrants, notamment celui des engrais dont le prix a également flambé sur le marché mondial. Il est principalement destiné aux producteurs rendus encore plus vulnérables par la flambée des prix (ceux qui ne sont pas autosuffisants) et qui ont encore moins accès que d'habitude à ces intrants utilisés, en particulier par les groupes vulnérables sur les cultures maraîchères (petits jardins et/ou collectifs. Les mécanismes d'auto ciblage et de limitation des quantités ou subventions par famille bénéficiaire seraient mis en place sur la base de ceux utilisés par le PAM /CPSSA et la FAO (coût estimatif 3 millions d'USD).
- ***Relance des investissements privés.*** Des mesures de relance des investissements privés et publics seront à formuler. Elles devront s'intégrer dans les politiques et stratégies existantes, en synergie avec le Programme national d'appui à la microfinance (PNUD/BIT). Il faudra néanmoins de revoir les modes d'intervention du partenariat privé – public développé dans le PSI entre autres au niveau des aménagements, de redéfinir le rôle de l'Etat et la nécessité pour celui-ci d'investir dans les biens et services publics en soutien à l'agriculture (appui conseil, recherche, défense des végétaux, infrastructures) et d'élargir l'accès des privés aux services de finance rurale (micro crédits, fonds de garantie, abaissement du coût du crédit, fonds contre les calamités, dont les mesures d'application doivent être précisées etc.¹³).

64. Le coût de ces mesures, qui dépendent pour certains de la conjoncture internationale (détaxation du riz importé, subvention sur le blé et la farine de blé, subvention sur le coût du gaz de l'eau, de l'électricité, etc.) pourrait être élevé, même si un abattement des subventions par rapport au PSI est envisageable (Coût estimatif annuel: 60 millions d'USD).

Interventions dans le domaine productif.

65. Il s'agit avant tout d'assurer la mise en œuvre d'actions ciblées permettant de faire la différence dans des domaines bien précis et sur des périodes bien déterminées. Il s'agira notamment d'intervenir en priorité sur:

- (i) ***Les semences améliorées de cultures pluviales traditionnels***, (mil, sorgho, niébé, maïs) **et de riz**, facteurs de production essentiels pour lesquels une valeur ajoutée peut être obtenue de manière rapide en raison, notamment, de leur faible taux d'utilisation. Les interventions visent à relancer les filières semencières, d'améliorer leur accessibilité et la disponibilité au niveau des producteurs. Les filières semencières des cultures pluviales sont à reconstruire avec l'appui de la recherche des pré-base aux semences commerciales, à faire produire par des paysans semenciers dans les zones de production La filière semencière riz reste sous équipée (absence d'équipement de triage et de calibrage) et à organiser sur la base de besoins planifiés (coût estimatif: 5 millions d'USD- dossier préliminaire en préparation).

¹³ Revendication entre autres des riziculteurs.

- (ii) **La réhabilitation des aménagements hydro agricoles de la vallée et des zones agro-pastorales.** Inscrite dans une optique à moyen et long termes, des interventions volontaristes initiées dans ces domaines dans le PSI (quelque 14 millions d'USD) seraient reprises en raison de leur potentiel et de leur importance sur le bilan céréalière. Elles devront être planifiées dans le plan d'actions en réponse à la demande et en concertation étroite avec: (i) le PDIAM et les divers autres projets de réhabilitation en cours financés par la BID¹⁴ (périmètres de Maghama, PIV du Trarza et du Brakna) et par le fonds koweïtien (ferme pilote intégrée pour la production laitière/cultures fourragères montée avec la participation d'éleveurs privés). L'installation de nouveaux aménagements permettrait une plus grande diversification des cultures (cultures fourragères, cultures maraîchères et productions fruitières; (ii) le Programme de valorisation des initiatives économiques en milieu rural, qui répond à la demande de GIE par le canal municipal. (iii) le projet de développement rural communautaire. (coûts estimatifs totaux de 65 millions d'USD dont 40 millions d'USD dans la vallée et 25 millions au niveau des zones pastorales à planifier en fonction de la demande et des capacités des entreprises).
- (iii) **Réhabilitation des axes hydrauliques de la vallée du fleuve** Cette option prévue de longue date prend aujourd'hui tout son sens avec le développement des réhabilitations et plan d'occupation à replanifier dans la vallée. Elle doit permettre le recalibrage et nettoyage des six principaux axes hydrauliques de la vallée. Opération mécanique à organiser autour d'une unité pérenne pour assurer leur entretien en concertation avec les utilisateurs de l'eau. Coopération avec le PDIAM et la SONADER. Possible coopération avec le Sénégal, qui a réalisé une partie des travaux en rive gauche (coût estimé 20 millions d'USD- dossier à actualiser).
- (iv) **Améliorer l'efficacité des filières végétales et animales** en concertation avec les partenaires, en particulier le FIDA¹⁵ afin: (i) d'optimiser la répercussion de l'augmentation des prix de marché au niveau des producteurs afin qu'ils en bénéficient et répondent aux besoins du marché; (ii) de favoriser l'accès au marché par les producteurs dans des bonnes conditions; (iii) améliorer la sécurité alimentaire aux niveaux national et régional en optimisant les flux de produits. Il s'agira de considérer, outre l'amélioration des filières déjà prises en compte par le FIDA (viande rouge, cuirs et peaux, aviculture familiale) mais, aussi dans ce nouveau contexte de reconquête du marché intérieur, l'amélioration de la commercialisation des céréales traditionnelles par la transformation de ces produits et l'amélioration des systèmes d'information sur les marchés (coût estimatif 13 millions d'USD- dossier en cours de préparation).
- (v) **Activités post-récoltes** (conservation, transformation, commercialisation): Mal conduites, ces opérations entraînent des pertes importantes, 15% de la production dans la vallée du fleuve avec des moissonneuses batteuses mal réglées ou inadaptées. Elles concernent aussi les autres cultures céréales, les légumineuses, et les cultures maraîchères, avec chacune des problèmes spécifiques. Une amélioration de l'organisation de la collecte et de la transformation primaire permettrait aux producteurs d'améliorer leurs marges

¹⁴ Projet de réhabilitation de petits et moyens périmètres au Brakna (PRPB), Projet de réhabilitation du périmètre de Maghama III (773 ha).

¹⁵ Projet d'appui aux filières en préparation.

vis-à-vis des grossistes et des transformateurs tout en améliorant la qualité des produits agricoles.

- (vi) **Le renforcement des capacités des producteurs** constitue une mesure d'accompagnement importante dans le contexte actuel afin d'assurer un meilleur accès au marché et d'augmenter la productivité (dossier en étude au MAE).
- (vii) **Le renforcement des services d'appui conseil et de protection des végétaux du MAE** (en personnel qualifié et en équipement et matériel). Il apparaît indispensable à la relance recherchée et pour un appui-conseil efficace et de proximité tant pour la formation des paysans et de leurs organisations, que pour une intervention organisée, et plus présente en matière de défense des végétaux (Programme de lutte contre la sésamie et de lutte contre les oiseux mange mil, recherchant le cas échéant un accord avec le Sénégal) (dossier à actualiser).
- (viii) **Culture attelée et petite mécanisation**, peu développées elles semblent un passage obligé pour une certaine intensification des zones agro-pastorales et un moyen de retenir les jeunes et futurs chefs d'exploitation dans les zones rurales. Des efforts de formation sont à faire de manière urgente dans ce sens. La culture attelée permet aussi une meilleure intégration de l'élevage, une certaine mécanisation, un accroissement des surfaces cultivées, une diversification, l'embouche et conséquemment un accroissement des revenus etc. L'élevage est la banque du pauvre, il assure souvent sa sécurité alimentaire. La promotion de la culture attelée demande un encadrement qualifié; la formation des paysans, chefs d'exploitation pourrait être assurée avec l'appui du PAM (vivres contre formation).
- (ix) **La culture du blé**, qui intervient pour 34% dans le bilan céréalier, pourrait être promue avec de nouvelles variétés, en décline derrière un certain nombre de barrages et testée sous contrat dans la vallée avec des producteurs performants.

66. **Dans les secteurs de l'élevage.** Il s'agirait notamment:

- (i) d'intensifier les systèmes de production par une plus grande intégration de l'élevage dans l'agriculture par: (i) la promotion de la culture attelée, (ii) l'embouche (organisation d'un crédit adapté à l'embouche et organisation des marchés), (iii) la promotion de l'élevage laitier périurbain, profitant de la hausse du prix du lait, en stimulant les cultures fourragères, l'utilisation des résidus et l'installation de petites unités de transformation adaptées aux marchés (divers dossiers disponibles à actualiser, à adapter à la demande et aux capacités d'appui-conseil); et
- (ii) de relancer la filière aviaire en priorité au niveau des exploitations familiales pour la lutte contre la pauvreté et la sécurité alimentaire (dossier en étude au MAE et prévu en partie dans le projet filière du FIDA).

67. Enfin, pour prévenir des augmentations ultérieures des prix des produits alimentaires domestiques liés à l'augmentation des coûts de production, notamment des engrais chimiques, des pesticides et de l'énergie, des politiques visant à un changement technologique structurel du secteur agricole élargi devraient être considérées. Ces mesures devraient cibler les spéculations prioritaires mentionnées auparavant mais aussi agir, de façon plus intégrée, sur l'élevage, la pêche, la foresterie, l'agro-industrie et les transports. Une attention particulière

devrait également être accordée à l'analyse de la problématique de l'utilisation et de la production d'énergie en agriculture. Il reviendrait de considérer ces différents aspects et d'engager une réflexion en vue d'identifier les actions et les mesures à mettre en place. Certains riziers font de substantielles économies d'énergie par l'utilisation de la balle de riz

Actions de protection sociale et de sécurité alimentaire proposées par le PAM (2008-010)

68. Les besoins en assistance de secours, de redressement et de développement pour les années à venir dépendront fortement de l'évolution future de la situation dans le pays qui est liée au contexte international des prix des denrées importées et au déroulement des campagnes de production. Les enquêtes sur la sécurité alimentaire des ménages et les enquêtes nutritionnelles futures permettront de préciser les besoins.

69. A la lumière des résultats des dernières enquêtes publiées qui ont mis en évidence une forte détérioration des conditions des populations les plus vulnérables, la mission propose à l'horizon 2010 un renforcement des filets de sécurité sociaux. Les mesures proposées se chiffrent à 119,7 millions d'USD pour 2,3 millions de bénéficiaires et un tonnage total, toutes denrées alimentaires confondus, de 104 455 tonnes contre une planification actuelle se montant à 54,7 millions d'USD pour 1,3 million de bénéficiaires et 19 280 tonnes.

70. En Mauritanie, le PAM met en œuvre une Intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) de 33,5 millions d'USD sur deux ans (2008-2009) et un Programme de pays (PP) de 51,8 millions d'USD sur six ans (2003-2008) qui sera aligné sur l'UNDAF pour couvrir deux années supplémentaires.

71. Sept interventions sont proposées sur le court et moyen termes jusqu'à la fin de l'année 2010. Elles ciblent les poches de vulnérabilité réparties sur l'ensemble du pays tant en milieu urbain que rural. Ces interventions seront focalisées sur:

(i) Assistance alimentaire aux groupes vulnérables modérément malnutris pour éviter qu'ils ne basculent dans la malnutrition sévère

72. Elle concernerait plus particulièrement les 11 régions du pays sur 14¹⁶, où la malnutrition aiguë globale est la plus élevée. Un complément nutritionnel sous forme de ration sèche «à emporter» d'une valeur de 1 250 kcal par jour serait ainsi fourni à 46 000 bénéficiaires (31 000 enfants de moins de cinq ans et 15 000 femmes enceintes et allaitantes) dans 635 centres (CRENAM) répartis entre ces régions. Un renforcement du programme est en cours suite aux résultats de l'enquête de mars 2008 qui traduisent une détérioration de la situation due à la soudure et aux conséquences de la hausse des prix sur les produits alimentaires de base.

73. Au cours du deuxième semestre de 2008, on estime à 65 800 le nombre de bénéficiaires, soit 19 800 bénéficiaires additionnels par rapport aux prévisions de l'IPSR actuelle, pour une valeur additionnelle de 2 104 000 USD. En 2009-2010, il est estimé que 60 000 bénéficiaires par an pourraient être concernés, sous réserve d'une amélioration de la situation nutritionnelle par rapport à 2008 suite aux actions en cours.

74. Un complément nutritionnel de 9 mois environ par bénéficiaire serait également donné à 950 malades du VIH/SIDA sous traitement rétroviral dans le Centre ambulatoire de traitement de Nouakchott sous forme de rations familiales. Le nombre devrait légèrement augmenter en 2009-2010 et dépasser la barre des 1 000 bénéficiaires.

¹⁶ Trarza, Inchiri, Adrar, Hodh El Chargui, Hodh El Gharbi, Assaba, Tagant, Guidimagha, Gorgol, Brakna ainsi que la zone périurbaine de Nouakchott.

(ii) *Distribution alimentaire gratuite ciblée aux ménages démunis en milieu urbain et rural*

75. Pour faire face aux situations de crise récurrentes depuis environ cinq ans, des distributions gratuites (DGR) ont été prévues dans le cadre de l'IPSR pour couvrir les besoins de 221 800 ruraux en insécurité alimentaire sévère en avril 2008 (résultats de l'ESAM 2008) et 120 000 en 2009 pendant 90 jours. Cette dégradation est principalement due à la hausse des prix sur les marchés locaux et à l'impossibilité pour les personnes vulnérables d'accéder aux produits de base.

76. Pour faire face à cette dégradation de la situation alimentaire, une stratégie d'intervention en période de soudure a été mise en place conjointement par le CPSSA et le PAM. Le PAM se concentrerait sur les vulnérables sévères et le PSI sur les vulnérables modérés en zone rurale. En mai-août 2008, des DGR sont menées en coordination avec le CPSSA pour un total de 15 000 tonnes dont 5 000 tonnes de céréales distribuées par le CPSSA.

(iii) *Assistance alimentaire dans les cantines scolaires des écoles primaires*

77. Les cantines scolaires des écoles primaires des huit wilayas agro-pastorales du pays: Trarza, Hodh El Chargui, Hodh El Gharbi, Assaba, Tagant, Guidimagha, Gorgol, Brakna bénéficierait à environ 136 083 enfants scolarisés de 6-12 ans répartis dans 1 233 écoles et 116 mahadras (2 repas quotidiens à consommer à la cantine pendant l'année scolaire - 180 jours par an).

(iv) *Vivres-contre-travail (VCT) IPSR et CP pour les ruraux pauvres identifiés*

78. Les VCT visent à créer et à réhabiliter des actifs productifs communautaires dans les zones rurales identifiées dans les huit wilayas agro-pastorales. Les VCT/IPSR sont considérés comme un outil de redressement car ils visent la réhabilitation d'ouvrages dégradés existants ou la création d'ouvrages ne demandant pas une haute technicité. La durabilité des ouvrages est d'environ trois ans en moyenne. Les VCT/CP sont du domaine du développement car ils visent la création d'actifs fortement encadrés techniquement, bénéficient d'un cofinancement PAM/CPSSA substantiel et ont une durée de vie supérieure à trois ans, qui renforce de façon plus durable la sécurité alimentaire des communautés les plus vulnérables. En 2008, 156 300 ruraux bénéficieront des VCT/IPSR (87 550 bénéficiaires additionnels par rapport à la planification IPSR 2008) et 44 500 ménages des VCT/CP. En 2009-2010, il est prévu de maintenir le même niveau d'activité pour l'IPSR, à savoir couvrir 300 000 bénéficiaires et d'augmenter considérablement les VCT/CP, à savoir couvrir 213 000 bénéficiaires.

79. Les VCT permettent aux populations d'accéder à des produits alimentaires et de créer ou réhabiliter des actifs communautaires visant à augmenter leur production vivrière et pastorale. Les besoins en financement pour les VCT/PP 2008 n'ont pas été couverts de façon satisfaisante en 2008 (déficit de financement de 2,8 millions d'USD). Il est trop tard à ce stade pour élargir le programme étant donné que l'hivernage a commencé. Des dispositions sont en train d'être prises avec la FAO, le CPSSA, le Ministère de l'agriculture et de l'élevage, le Ministère de l'environnement, la Banque mondiale et la BAD pour faire un plaidoyer pour les activités VCT pour lesquelles 17 800 600 USD seront nécessaires en 2009-2010. Le CPSSA contribue à l'activité à hauteur de 400 000 USD par an pour l'achat des intrants non alimentaires et fournit l'expertise nécessaire à l'encadrement technique des travaux.

80. Cette activité nécessite des partenaires ayant des capacités techniques et financières importantes. Le CPSSA est le partenaire le plus indiqué pour l'exécution de ce type de projets (cf: rapport de l'évaluation à mi-parcours du CP 2006).

(v) *Cash for work et/ou coupons subventionnés pour les ménages urbains pauvres et les ménages ruraux pauvres identifiés*

81. Il s'agit d'une nouvelle activité pour le PAM. Elle mérite d'être tentée pour les projets à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) comme les travaux communautaires d'assainissement en zone péri urbaine, les pistes de désenclavement, des projets de reboisement avec des partenaires stratégiques (Banque mondiale, FIDA, BAD, etc.). Une analyse des marchés permettant d'identifier les zones cibles, avec l'appui des partenaires dans le pays (FewsNet/DOS) et du bureau régional du PAM, sera menée avant le lancement de cette activité. Cette activité ne pourra en effet être mise en œuvre que là où les marchés existent et sont fonctionnels.

82. Pour cette activité, il est prévu 25 000 bénéficiaires en 2008 pour un montant de 3 200 000 USD à mobiliser, et 61 000 bénéficiaires en 2009-2010 pour un montant de 8 400 000 à mobiliser.

(vi) *Stocks alimentaires villageois de sécurité « SAVS »*

83. Composante de l'IPSR depuis 2005, le SAVS est une unité économique villageoise d'achat, de stockage et de vente de céréales, destinée à améliorer la sécurité alimentaire de la communauté villageoise. Il est géré par un Comité de Gestion dont les membres sont élus par cette communauté villageoise, organisée en Assemblée Générale.

84. L'objectif d'un SAVS est double: (i) améliorer la sécurité alimentaire du village par la mise à disposition de céréales à des prix avantageux surtout en période de soudure; et (ii) améliorer le revenu des producteurs en rachetant leurs surplus de production à des prix intéressants et organiser la collecte et la commercialisation des productions de la zone.

85. Face à la crise alimentaire actuelle et à la hausse des prix, les SAVS peuvent jouer un rôle important dans la stabilisation des prix des céréales.

86. La réussite d'un SAVS repose essentiellement sur la participation (mobilisation et dynamisme) de l'ensemble de la communauté bénéficiaire. La contribution des bénéficiaires à la construction d'un magasin pour le stockage des céréales et la mise en place d'un fonds de roulement (en nature de préférence) détermine l'engagement de la communauté pour la conduite d'une opération SAVS. En 2007, la décision a été prise de doter les SAVS d'un statut juridique de coopératives avec l'appui du MAE. Il est attendu de ce statut de permettre aux Comités de gestion des SAVS d'ouvrir des comptes bancaires pour entreposer leurs liquidités, d'obtenir des exonérations et autres avantages de l'administration locale ou régionale et se constituer en réseaux de coopératives pour faire des achats groupés.

87. Avec la mise en place de 714 nouveaux SAVS prévus en 2008 pour couvrir 198 000 ruraux (soit 102 166 bénéficiaires additionnels par rapport à la planification de l'IPSR) qui s'ajouteront au 2 600 créés entre 2005 et 2007, la couverture totale de villages dépassant 100 ménages sera atteinte, ce qui représentera un stock de près 25 000 tonnes de céréales disponibles dans le pays. La pérennisation des SAVS passera par:

- la transformation des SAVS fonctionnels en coopératives agréées et leur constitution en réseau, ce qui leur permettra de résoudre leur problème

d'approvisionnement avec l'aide de l'Etat et certains partenaires au développement (Banque mondiale);

- le renforcement des formations en matière de gestion des approvisionnements destinés aux Comités de Gestion des SAVS et aux responsables des groupements de coopératives nouvellement créées;
- le renforcement par le PAM des SAVS en 2009 pour atténuer la décapitalisation durant cette période de flambée des prix.; et
- à l'horizon 2010, si les objectifs du MAE sont atteints, les SAVS pourront diversifier leurs activités (banques semencières, etc.) dans les zones de production.

88. En 2008, 7 314 450 USD, soit 3 754 450 USD additionnels par rapport à la planification de l'IPSR, sont nécessaires à la mise en œuvre de cette activité. Environ la moitié de ces fonds doit encore être mobilisée. En 2009-2010, les besoins seront inférieurs car l'activité consistera principalement à renforcer les SAVS fonctionnels à hauteur de 20% de leur quota pour faire face à la décapitalisation, soit 5 600 000 USD sur deux ans.

89. L'activité bénéficie de partenariats bien établis avec le CPSSA et des ONG qui mériteraient d'être élargis. Toutefois, le PAM pourrait envisager de prendre à son compte le renforcement des SAVS en 2009-2010.

(vii) Mécanisme de suivi et évaluation des interventions du PAM

90. Plusieurs enquêtes importantes sur la situation alimentaire et nutritionnelle, des études et évaluations sur l'agriculture et sur les marchés ont été effectuées en Mauritanie ces trois dernières années. Ces enquêtes demandent à être renouvelées dans les années à venir afin de continuer de suivre de près l'évolution de la sécurité alimentaires et nutritionnelle et de mesurer les effets des interventions du PSI et de autres partenaires. Un effort particulier pour une meilleure compréhension des mécanismes de marché tant au niveau national qu'au niveau local sera déployé. De même un renforcement de la collecte en continu d'informations sera opéré.

Coûts et financement

91. Les besoins de financement d'un après PSI, structuré sur un premier plan d'action de 3 à 4 ans dans une vision de reconquête des marchés intérieurs, d'un interventionnisme plus marqué de l'Etat, d'organisation des filières, de protection des groupes vulnérables contre l'insécurité alimentaire ne peuvent être à ce stade que très approximatifs estimés, dépendant pour une part de la conjoncture des marchés internationaux et par là de l'importance des mesures de protection sociale et de marché à reconduire. Ils seraient de l'ordre de 500 millions d'USD, de 100 à 150 millions d'USD par an, répartis approximativement comme suit:

- mesures politiques et de commercialisation: 60 millions d'USD par an;
- actions productives: 200 millions d'USD; et
- volet de protection sociale: 119,7 millions d'USD, dont 54,6 millions d'USD déjà inscrits au programme.

92. Les coûts d'un tel plan, quoique estimés de manière encore très préliminaire¹⁷, préoccupent l'ensemble du monde politique et de la communauté internationale. Ils devraient, au vu des efforts déjà accomplis par le gouvernement pour financer le PSI et des difficultés budgétaires qui pourraient surgir suite au financement d'un nouvel investissement lourd pour l'Etat, être financés plus largement par la communauté internationale. Une part de celui-ci est prévue au niveau de la Programmation triennale des projets prioritaires (PIP); une autre part, en accord avec les partenaires, pourrait être financée sur des réallocations de fonds, répondant à la demande et à la conjoncture; une troisième reste à rechercher.

93. Les années 2009 et 2010 apparaissent ainsi, sans d'importantes nouvelles rentrées, relativement difficiles pour le budget, tout en espérant une baisse des cours mondiaux des produits et une forte mobilisation de la communauté internationale.

E. SUITE À DONNER

Aide mémoire et rapport de mission

94. La présente version de l'Aide-mémoire discutée entre les partenaires sera finalisée à Rome et approuvée par le Siège de la FAO (Task Force sur l'ISFP). Elle sera renvoyée à la Représentation de la FAO pour transmission officielle aux Autorités nationales et aux Partenaires techniques et financiers.

95. La mission préparera ensuite un rapport complet de retour de mission qui sera soumis pour approbation à la Task Force IFSP avant transmission aux autorités nationales à travers la Représentation de la FAO. Ce rapport comprendra principalement six sections: (i) une première partie introductive résumant le contexte général et le déroulement de la mission; (ii) une deuxième sur le contexte économique et alimentaire du pays; (iii) une troisième sur l'impact de la flambée des prix; (iv) une quatrième sur l'analyse du PSI, ses outils de pilotage et de suivi; (v) une cinquième relative à l'après PSI donnant les grandes lignes d'un plan, susceptible dans le nouveau contexte économique, de relancer le secteur et de créer une nouvelle dynamique pour le développement rural, basée sur le marché, l'organisation des filières et la protection sociale des plus vulnérables; et (vi) une sixième sur les suites à donner.

96. Les suites qui seront données au rapport de la mission inter agences dépendent essentiellement des autorités. Au vu des intérêts manifestés par les plus hautes autorités du pays et des partenaires au développement deux étapes semblent possibles:

- une requête du gouvernement pour la mise en place rapide de l'outil de pilotage du PSI, qui est aussi, dans la conjoncture actuelle des plus utiles à toute politique de régulation des marchés, de sécurité alimentaire, de relance du secteur agricole; et
- une requête du gouvernement pour appuyer les différents départements concernés dans la formulation d'un plan détaillé d'actions à moyen terme, replacé dans le cadre d'une nouvelle politique agricole, basée sur la reconquête du marché. Elle serait l'expression d'une volonté et d'un engagement politique fort du gouvernement en soutien aux populations rurales et à la sécurité alimentaire.

¹⁷ Ces coûts sont aussi à préciser en tenant compte des inscriptions faites dans le Programme triennal d'investissement. Ils le seront dans le rapport de la mission.

97. La formulation d'un tel plan devrait être réalisée par une équipe multisectorielle formée de spécialistes issus des différents départements ministériels impliqués, de la société civile et des collectivités décentralisées et d'une équipe de spécialistes internationaux issus et représentatifs de l'ensemble des partenaires techniques et financiers.

98. Suite à cette formulation, il serait organisé en octobre/novembre 2008, en vue des futures campagnes, un atelier de restitution et de concertation, qui devrait préciser les engagements financiers du gouvernement et des partenaires ainsi que les mécanismes d'intervention.

Tableau 2. Budget du Programme spécial d'intervention

	Ug	\$	% total P
1. Mesures d'urgence	26.505	111.364.622	57%
		-	0%
Approvisionnement du marché	3.400	14.285.714	7%
Avance à la SONIMEX (dont 900 millions pour les engrais)	3.400	14.285.714	7%
		-	0%
Atténuation des effets des prix	14.665	61.617.647	32%
Augmentation des salaires	3.545	14.894.958	8%
Correction des prévisions budgétaires de salaires	-		0%
Subvention du pain	1.200	5.042.017	3%
Subvention du gaz butane	5.000	21.008.403	11%
Transfert à la SOMELEC	4.500	18.907.563	10%
Transfert à la SNDE	420	1.764.706	1%
		-	0%
Aide alimentaire et filets de sécurité	8.440	35.461.261	18%
- Couverture des besoins par la Distribution gratuite	834	3.504.412	2%
- Couverture des besoins par Vivres contre travail	1.551	6.516.513	3%
- Couverture besoins Centre d'Aliment Communautaire	42	175.210	0%
- Couverture des besoins par les SAVS	2.508	10.536.723	5%
- Stock de sécurité alimentaire	2.521	10.591.345	5%
Accueil et insertion de mendiants	250	1.050.420	1%
Consolidation capacité d'intervention CPSSA(Encours 2007)	521	2.190.000	1%
Supervision et suivi	213	896.639	0%
2. Mesures structurelles	10.318	43.352.227	22%
Campagne Agricole	6.570	27.604.328	14%
Travaux réhabilitation PPG	430	1.806.723	1%
Produits de lutte contre les ennemis des cultures	409	1.716.807	1%
Infrastructures et barrages, digues et diguettes, extens walo	2.425	10.189.076	5%
Semences et autres intrants agricoles	572	2.404.328	1%
Petits matériels	200	840.336	0%
Intrant de Maraichage	60	252.101	0%
Prime à la production en irrigué (ex soutien des intrants)	440	1.848.739	1%
Dotation au Fonds du sinistre agricole	200	840.336	0%
Santé animale	363	1.525.210	1%
Production animale	993	4.172.269	2%
Actions transversales Agriculture et Elevage	275	1.155.462	1%
Opération retour agriculteurs au terroirs	103	432.773	0%
Supervision campagne agricole	100	420.168	0%
		-	0%
<i>Emploi,</i>	2.825	11.869.748	6%
Formation et insertion de 4 000 jeunes	821	3.449.580	2%
Consolidation du programme AGR 2007	100	420.168	0%
Programme AGR 2008 dont CPSSA 400	984	4.134.454	2%
Appui aux MPE et GIE	400	1.680.672	1%
Fonds de Promotion de l'Emploi des Jeunes	450	1.890.756	1%
Actions en faveur du monde du travail	70	294.118	0%
Hydraulique	923	3.878.151	2%
		-	0%
3. Réserve Programme pour mesures additionnelles	3.000	12.605.042	6%
4. Autres soutiens au pouvoir d'achat des ménages et à la campagne	6.400	26.890.756	14%
- Détaxe de riz importée = 700 millions UM	700	2.941.176	2%
- Garantie de l'Etat en faveur de l'UNCACEM = 6 milliards UM		-	0%
§ Crédit de campagne : 3, 8 milliards UM		-	0%
		-	0%
total	46.223	194.212.647	100%

Tableau 3. Organigramme du Programme spécial d'intervention

